AAPPMA ELORN

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Elorn - Moulin de Vergraon 29450 SIZUN
☎ 02 98 68 85 08 / 06 12 26 27 62 Internet : www.elorn-aappma.com E-mail : aappmaelorn@orange.fr

SOMMAIRE

EDITO *Page*

PREAMBULE *Page*

1. L'AAPPMA de l'Elorn *Page*

1.1. Présentation

1.2. Fonctionnement

1.2.1. Le conseil d'administration

1.2.2. Les adhérents

2. BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2014 *Page*

3. LES SUIVIS PISCICOLES *Page*

3.1. LE SAUMON

3.1.1. La station de Kerhamon

3.1.2. Les indices d'abondance

3.1.4. Le comptage des frayères

3.2. LA TRUITE

3.2.1. La trappe de comptage du Mougau

3.2.2. Le RHP (Réseau Hydrobiologique et Piscicole)

4. LES OPERATIONS DE REPEUPLEMENT *Page*

4.1 La truite

4.2 Le saumon

5. LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU *Page*

6.1. Historique

6.2. Bilan des opérations 2014

6.3. Les chantiers bénévoles

6. LA LUTTE ANTI-POLLUTION *Page*

7.1. Les pollutions et atteintes à l'environnement

7. ANIMATIONS – INFORMATION - PROMOTION *Page*

8. RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES *Page*

10.1. Partenaires institutionnels

10.2. Partenaires associatifs

9. DIVERS *Page*

10. REMERCIEMENTS *Page*

11. ANNEXES *Page*

EDITO

Bonne lecture.

Le Président,

Jean-Yves KERMARREC

PREAMBULE

Deux épisodes importants ont marqué l'année écoulée :

1 - L'AAPPMA a été amenée à engager une procédure de licenciement économique pour deux salariés, qui a pris effet le 29 mai.

La problématique du financement de l'entretien des cours d'eau avait été fortement évoquée lors de l'assemblée générale de l'an dernier à Loc-Eguiner avec le président du syndicat de bassin, M. GROSJEAN et son directeur M. MASQUELIER. Ils avaient confirmé les contraintes budgétaires auxquelles étaient confrontées les collectivités.

La baisse conjuguée des aides à l'entretien des cours d'eau et la baisse de 2O % du nombre des adhérents suite à l'explosion des cyanobactéries au lac du Drennec, fin 2O15, ont donc lourdement impacté les capacités financières et contraint à licencier deux collaborateurs.

Chacun peut l'imaginer, licencier n'est agréable pour personne, en premier lieu pour les salariés concernés mais aussi pour des responsables associatifs qui, dès les années 8O, se sont engagés dans une démarche de création d'emplois. Rappelons que l'équipe a compté jusqu'à 9 permanents (5 CDI et 4 emplois jeunes).

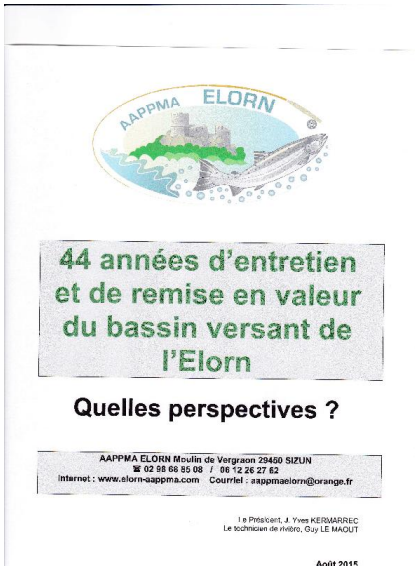
AAPPMA ELORN

44 années d'entretien et de remise en valeur du bassin versant de l'Elorn

Quelles perspectives ?

AAPPMA ELORN Moulin de Vergraon 29460 SIZUN
☎ 02 98 68 85 08 / 06 12 26 27 62
Internet : www.elorn-aappma.com Courriel : aappmaelorn@orange.fr

Le Président, J. Yves KERMARREC
Le technicien de rivière, Guy LE MAOUT

Août 2015

L'AAPPMA a d'ailleurs tenu à faire l'historique de cette démarche en faveur de l''entretien et de la restauration de notre rivière depuis l'origine du mouvement de remise en valeur de l'ELORN, dans le cadre d'un rapport intitulé « ***44 années d'entretien et de remise en valeur du bassin versant de l'Elorn - Quelles perspectives*** ?» dont les décideurs ont été destinataires.

Espérons que 2O16 réserve de meilleures perspectives. Il n'est pas possible de mener de façon satisfaisante les actions qui s'imposent statutairement aux AAPPMA sur la base du seul bénévolat, même si les volontaires sont très actifs et ils le sont.

2 - 2O15 a également été marquée par l**es élections dans toutes les AAPPMA** de France et de Navarre. Pour l'Elorn, elles se sont tenues le 6 décembre à Sizun et une équipe de 14 membres a été élue (voir photo au chapitre fonctionnement), dont 6 nouveaux sur la base d'un programme en 8 points :

- protéger les milieux aquatiques,
- poursuivre et pérenniser l'entretien des cours d'eau,
- préserver la pêche associative en maîtrisant le foncier,
- maintenir et développer les partenariats,
- développer le loisir pêche et son impact économique,
- informer et communiquer,
- maintenir une structure salariée, condition sine qua non pour mener à bien ce programme.

Certaines décisions seront prises dès 2016 :

Tout d'abord, afin de valoriser le travail des bénévoles, surtout au moment ou l'équipe est réduite, mais surtout pour amener d'avantage de volontaires à participer à un travail d'intérêt général sur les cours d'eau, **la taxe dite d'élagage est passée de 4O euros à 7O euros pour 7 demi-journée** de travail. Les bénéficiaires de cette ristourne auront donc le prix de la carte de pêche inférieur au tarif pratiqué dans les autres AAPPMA.

Dans ce même ordre d'idée, a été institué un **compte épargne jeune**, qui permettra aux jeunes pêcheurs de réduire le coût de la carte après l'age de 18 ans.

Autre décision, la mise en œuvre en place d'un **groupe de travail lac du DRENNEC**. L'objectif est ambitieux car il s'agit d'une part de tenter de comprendre les raisons qui ont conduit à la forte diminution de la population de truites fario au cours de ces dernières années et dans un deuxième temps, si possible, de mettre en place les correctifs pour améliorer la situation.

Un rapport est donc en cours d'élaboration et des experts seront consultés après avoir réalisé l'historique de cette évolution depuis l'origine du lac en 198I.

Une première rédaction sera achevée début juin et le rapport finalisé fin septembre, début octobre. Il sera présenté aux décideurs et en premier lieu au propriétaire du plan d'eau, le syndicat de bassin, avant une présentation à la commission départementale grand lac intérieur dans le courant de l'automne. Une réunion sera organisée à l'intention de nos adhérents afin de faire le point sur d'éventuelles modifications à apporter au règlement.

Enfin, Dès l'ouverture, une **signalisation rénovée** (photo panneau) sera mise en place sur la rivière pour marquer notre lot de pêche afin de mieux informer chaque pêcheur et tout particulièrement les pêcheurs de passage. Une seconde tranche de panneautage sera apposée avant l'été, afin d'uniformiser la signalisation, tant sur le parcours mouche que sur les zones de réserves.

A plus long terme :

- mise à jour du **règlement intérieur,**
- mise en place d'un **code de bonne conduite**, cela concerne bien sûr tous les pêcheurs mais plus particulièrement les pêcheurs de saumon. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle réglementation mais de mettre un peu plus d'éthique dans la pêche de ce poisson et surtout tenter d'amener tous les « saumoniers » à se conduire respectueusement au bord de l'eau. On sait que la pêche au saumon peut rendre fou mais il n'est pas question que les bords de notre rivière deviennent une zone de non droit (véhicules dégradés, heurts physiques, menaces, insultes, etc...).

En lien avec ces préoccupations, un autre grand chantier s'ouvre à nous, je dis nous car le sujet concerne les AAPPMA et, au-delà, la fédération des AAPPMA, à savoir l'organisation d'une **véritable mission de contrôle et de gardiennage** qui n'est plus assurée par l'ONEMA. Nous ne cessons de dénoncer cette scandaleuse situation depuis de nombreuses années et qui a conduit aux dérives que je viens d'évoquer.

Ceci dit, les choses seraient elle en train de changer ? Nos interventions et celles d'autres partenaires commenceraient elles à être enfin entendues ?

Nous venons en effet de prendre connaissance du compte rendu d'une récente réunion de la commission développement durable de l'Assemblée Nationale, consacrée aux rivières à migrateurs, qui évoque clairement la nécessité de renforcer les opérations de contrôle sur ces cours d'eau et, je cite : ***« rappelle que le contrat d'objectif de l'ONEMA a conduit à recentrer la police de la pêche sur la lutte contre le braconnage des espèces patrimoniales comme l'anguille et le saumon atlantique »***.

Cela fait grand plaisir à entendre et plus encore à lire.

Une chose est certaine, pour l'instant, il ne se passe pas grand chose sur le terrain, même si les contrôles deviennent un peu plus fréquents. Nous attendons surtout des résultats, c'est à dire des constats d'infraction et des sanctions par les tribunaux et non des dossiers classés sans suite.

A titre d'exemple, le quota de 4O saumons de printemps a été atteint fin avril et cette année encore une certaine catégorie de « saumoniers » n'a déclaré que deux ou trois captures ... alors que la dite catégorie de « saumoniers », était aussi nombreuse et plus assidue au bord de l'eau que les pêcheurs locaux et touristes pêcheurs réunis. Cherchez l'erreur !

On ne peut pas clamer partout que le saumon atlantique est une espèce menacée, dépenser des millions d'euros au plan national pour tenter de la protéger, organiser des colloques internationaux et laisser une minorité de délinquants faire tout et n'importe quoi, en toute impunité.

1. L'AAPPMA DE L'ELORN

1.1. PRESENTATION

- Association agréée pour la pêche et la protection du milieu aquatique.
- Association agréée de protection de l'environnement (Article L. 141-1 du Code de l'Environnement), du 28 janvier 2013.
- Association agréée Jeunesse et Sports : agrément jeunesse et éducation populaire, du 28 janvier 1997.

25 AAPPMA dans le Finistère

3800 (environ) AAPPMA en France

La zone d'influence de l'association recouvre la totalité du bassin versant de l'**ELORN**, ainsi que les têtes de bassin suivantes : **L'HORN LE GUILLEC LA FLECHE LA PENZE**.

Communes concernées : **BODILIS, COMMANA, DIRINON, GUICLAN, GUIMILIAU, LA MARTYRE, LANDERNEAU, LANDIVISIAU, LAMPAUL-GUIMILIAU, LANNEUFRET, LA ROCHE MAURICE, LOC-EGUINER, LOCMELAR, PENCRAN, PLOUDIRY, PLOUNEVEZ-LOCHRIST, PLOUGAR, PLOUGOURVEST, PLOUEDERN, PLOUNEVENTER, PLOUZEVEDE, PLOUVORN, SIZUN, ST VOUGAY,ST SAUVEUR, ST SERVAIS, ST CADOU, ST DERRIEN**.

AAPPMA

Les missions des AAPPMA (extrait des statuts) :

TITRE II : OBJET

Article 6. L'association a pour objet :
1°) De détenir et de gérer des droits de pêche :
- sur les domaines publics et privés de l'Etat ;
- sur les domaines publics et privés de collectivités locales ;
- sur les domaines privés de propriétaires ; sur ses propres propriétés ;

2°) De participer activement à la protection des milieux aquatiques et de leur patrimoine piscicole, en particulier :
- par la lutte contre le braconnage ;
- par la lutte contre la pollution des eaux ou toutes autres causes qui ont pour conséquence la destruction, la dégradation des zones essentielles à la vie du poisson ;

3°) D'organiser la surveillance, la gestion et l'exploitation équilibrée de ses droits de pêche dans le cadre des orientations départementales de gestion piscicole des milieux aquatiques portées à sa connaissance par la fédération départementale ;

4°) D'effectuer, sous réserve des autorisations nécessaires, toutes les interventions de mise en valeur piscicole ;

5°) De favoriser les actions d'informations, de promouvoir des actions d'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques, de la pêche et de la gestion des ressources piscicoles.

6°) De collaborer à des études et programmes scientifiques portant sur la faune et la flore.

7°) De définir et mette en œuvre un plan de pêche.

8°) D'organiser des concours de pêche et manifestations diverses.

D'une manière générale, l'association peut effectuer toutes opérations concernant directement ou indirectement l'objet de son action. Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des orientations départementales définies dans les missions statutaires de la fédération …

1.2. FONCTIONNEMENT

1.2.1. Un nouveau conseil d'administration a été élu le 6 décembre 2015, lors d'une assemblée générale extraordinaire, pour une durée de 5 ans 2016/2020.

Les membres du bureau se réunissent toutes les semaines à la Maison de la rivière de Sizun et le conseil d'administration, le premier jeudi de chaque mois. L'importance de l'association ainsi que la multiplicité des actions et des missions, nécessitent cette fréquence de réunions, afin de réagir rapidement, en fonction de l'actualité et de permettre la diffusion de l'information à l'ensemble des administrateurs.

Nom, Prénom	Fonction	Adresse
Bureau		
Jean-Yves KERMARREC	Président	Moulin de Kermadec 29800 La Roche Maurice
Roland COAT	Vice Président	6 PARK AR GRAEOC 29800 LANDERNEAU
Gérard SPONNAGEL	Secrétaire	4 Rue Ambroise PARE 29400 LANDIVISIAU
Alain DOLOU	Secrétaire adjt	Roudouhir 29460 Hanvec
Christophe GUEROC	Trésorier	24 Rue Dr CORRE 29450 SIZUN
Alain LE BERRE	Trésorier adjt	Kerret 29450 COMMANA
Administrateurs		
Ewan LE BER		Kreac'h Brullu 29450 SIZUN
Jean-Louis COMTE		10 rue du coteau 29400 Landivisiau
Yvon ABALAIN		4, Kergoat Huella 29800 PLOUEDERN
Alain COCAIGN		10 A Lieu dit KERILIS 29800 PLOUEDERN
Yohann COLLIN		11 les genêts 29800 TREMAOUEZAN
Jean-Paul LORAND		Kerbruc 29690 la Feuillée
Nicolas KERMARREC		Moulin de Kermadec 29800 La Roche Maurice
Paul TROEL		138 route de Toul ar Hoat 29470 Loperhet

ORGANIGRAMME

CONSEIL D'ADMINISTRATION

↓

Président
J. Yves KERMARREC

↓

Directeur
Guy LE MAOUT

↓

Technicien
François MOALIC

MOYENS MATERIELS

- 1 fourgon, 1 remorque
- 6 tronçonneuses, 5 débroussailleuses
- 1 tondo-broyeur + divers matériels

Café du Centre – SIZUN
La Maison de la Rivière – SIZUN
Bureau de l'AAPPMA – SIZUN
Café les Brumes – COMMANA
Bar des sports – LA ROCHE MAURICE

Une histoire de nature – LANDERNEAU
Cartedepeche.fr

1.2.2. Les adhérents

TARIF DES CARTES – SAISON 2015

Taxe CPMA	33,80	Permission Jour	11,00
Cotisation fédérale	14,60	Permission hebdomadaire	32,00
Cotisation AAPPMA	83,60	Permission Hebdomadaire (si déjà CPMA)	19.70
TOTAL CARTE TRUITE ---------- Cartes « FEMMES »	132,00 ---------- 32,00	Jeunes 12 à 18 ans + taxe CPMA ---------- Jeunes – 12 ans	20,00 Dont 4.80 € fédé et 2.20 € CPMA ---------- 6 €
+ taxe migrateurs	50,00		

SOCIETAIRES	247	Permission JOUR	221
JEUNES –12 ans	129	Permission HEBDO	157
Jeunes de 12 à 18 ans	82		
Carte découverte « FEMMES »	7	TOTAL ADHERENTS	843

A ce tableau, il faut rajouter les 170 cartes GLI (64 à l'année et 106 à la journée)

EVOLUTION DES VENTES DE CARTES DE PECHE

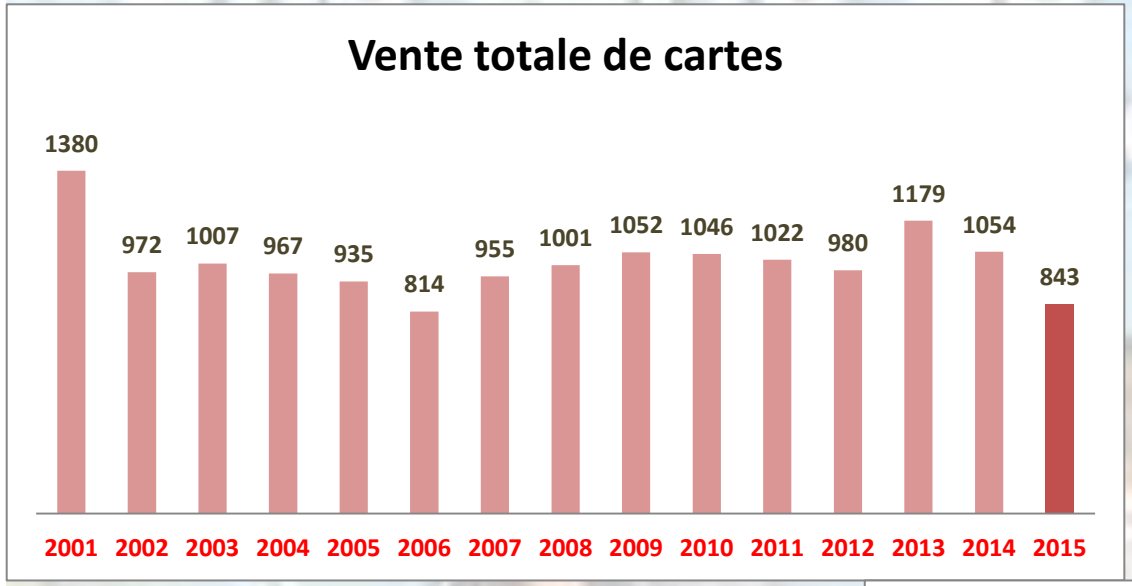

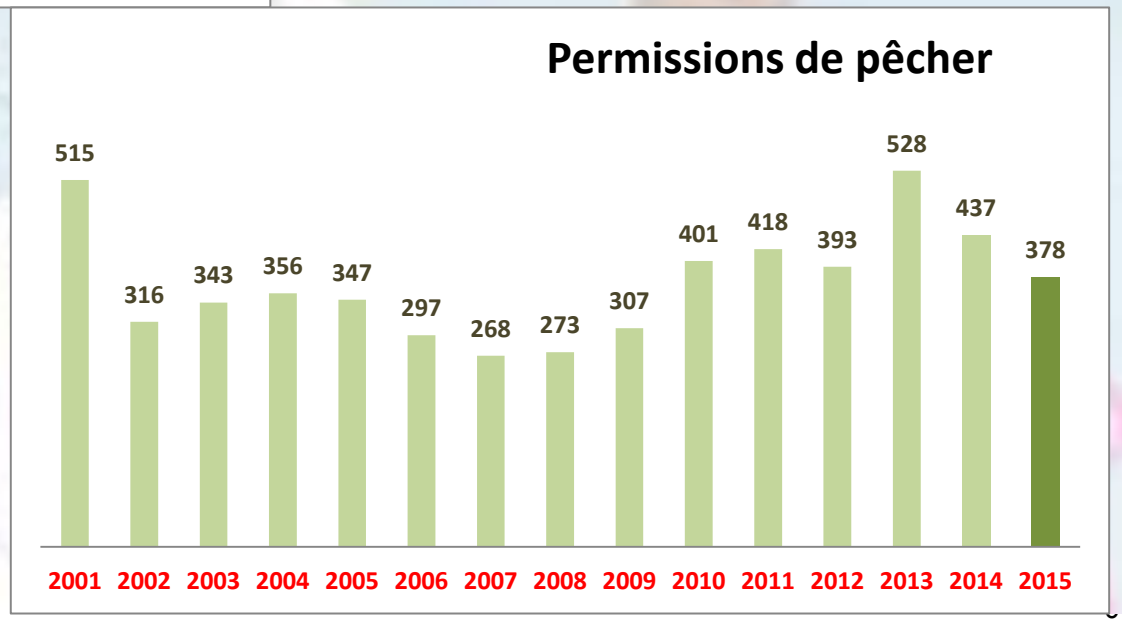

2. BILAN DE LA SAISON DE PECHE

Saumon :

Avec 498 saumons enregistrés au vidéo-comptage de Kerhamon (non compris l'échappement qui reste à valider en conseil scientifique et qui peut être estimé entre 2O et 3O poissons), la migration 2O15 est la plus faible jamais enregistrée depuis la mise en service de la trappe en avril 2OO7. Certes en 2O12 le vidéo-comptage n'avait compté que 472 passages mais l'échappement était de l'ordre de 100 poissons.

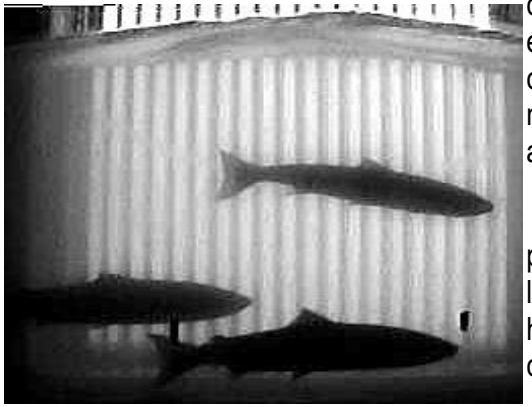

Si on regarde de plus près la composition du stock 2O15, il y a tout de même un sujet de satisfaction, à savoir que la population de saumons de printemps, c'est à dire les poissons de deux hivers de mer - les plus gros géniteurs - représente au moins 3O % du stock.

Cela fait donc maintenant 7 ans que l'on assiste à une augmentation lente, mais continue, des poissons de plusieurs hivers de mer. L'année 2O16 sera riche d'enseignements car si cette évolution positive se confirme, après la très médiocre remontée de castillons 2O15, ce serait une sérieuse consolidation de cette tendance, favorable aux poissons de PHM. D'autant qu'une nouvelle menace semble se profiler : le retour de l'UDN sur la plupart des fleuves côtiers du DEVON et de CORNOUAILLES. Il faut rappeler qu'en 197O ce fléau fut constaté Outre Manche, deux ans avant son apparition en BRETAGNE.

Pour 2O15, en terme de captures, le quota de 4O saumons de printemps a été atteint fin avril et la pêche fermée par arrêté préfectoral sur l'Elorn, le 1er mai.

Truite :

Tout au long de la saison, les captures de très belles truites ont été signalées.

Mai et juin ont été les meilleurs mois pour la mouche mais l'activité en surface, sans être aussi médiocre qu'en 2O14, n'a tout de même pas été optimale. Les éclosions d'insectes sont moins régulières et généralement de faible intensité. On pourrait incriminer les pesticides mais il se trouve que les analyses pratiquées régulièrement depuis plusieurs années confirment des résultats à la baisse.

S'agirait-il alors d'un effet retard ? Une chose est certaine la diminution des éclosions est un phénomène constaté sur la quasi totalité de nos cours d'eau en Bretagne et au-delà.

Si la truite est bien présente dans la rivière et ses affluents, elle le serait encore plus si nous n'avions à déplorer la prédation des cormorans. Si nous sommes favorables à la biodiversité, si la loutre, le héron, le martin pêcheur sont nos amis, leur présence étant un signe de bonne santé des cours d'eau, le cormoran pose un tout autre problème.

Son régime alimentaire, exclusivement piscivore, ses capacités de prédation exceptionnelles, en font un prédateur redoutable sur une rivière à salmonidés. Il serait temps que l'on en prenne conscience au niveau national. Les Britanniques, qui ont pourtant un grand respect pour l'avifaune, considèrent que la prolifération de cet oiseau est très dommageable pour les populations de truites et de jeunes saumons.

A l'occasion des nouvelles élections fédérales, l'AAPPMA souhaite que ce sujet soit remis à l'ordre du jour et qu'une étude soit menée sur une ou plusieurs rivières du département. j'évoquais

Truite de mer :

L'Elorn n'est pas une rivière à truite de mer, comme le sont certains ruisseaux côtiers du Nord Finistère. 27 poissons ont toutefois été enregistrés à la trappe de kerhamon.

Alose :

Après des montaisons très conséquentes au début de la décennie 2000 (l'estimation portait alors sur plus de 1000 poissons) et malgré une légère embellie en 2013, la population d'aloses semble stagner. Seuls 76 poissons ont été dénombrés à la station en 2015 (pour mémoire 98 en 2014).

Lac du Drennec :

L'interdiction de consommer les poissons, suite à l'apparition des cyanobactéries, s'est logiquement traduite par une forte baisse de la fréquentation des pêcheurs sur le lac et une diminution très significative des adhérents. Fort heureusement la qualité de l'eau s'est améliorée au fil des semaines et cette interdiction a été levée le 31 juillet.

Cette décision n'a hélas pas suffit à ramener tous les habitués au bord du lac, même si 2015 a bénéficié d'une extension de la saison jusqu'au 31 décembre, dans le cadre du tout nouveau classement du Drennec en grand lac intérieur. Ceci dit, ceux qui ont persisté n'ont pas été déçus.

Nous en avons pour preuve les multiples témoignages de satisfaction que nous avons reçus. Il s'agit bien sûr de captures de truites arc en ciel, car pour la fario la baisse des captures s'est poursuivie.

Une première réunion bilan de la commission départementale GLI s'est tenue le 20 octobre à Quimper. Pour ce qui concerne la réunion 2016, le rapport réalisé par le groupe de travail servira de base à la réflexion et apportera de nouvelles propositions pour l'avenir.

3. LES SUIVIS PISCICOLES

Inventaire Elorn en amont du Drennec : *Kerfornédic*

La station ZNIEFF située sur l'Elorn, en amont du Drennec, à fait l'objet d'un inventaire piscicole. Le précédent inventaire datait de 2012.

Les résultats sont inférieurs à ceux de 2013. En effet, 48 truites ont été dénombrées (toutes classes d'âge confondues) sur une surface de 241 m2, contre 78 précédemment. Il conviendrait d'obtenir un inventaire identique sur le Mougau.

La trappe du Mougau

Compte tenu des réductions d'effectif, la trappe n'a pas été mise en service cet hiver. Il n'a donc pas été possible de dénombrer les géniteurs lors de leur migration.

Une réflexion est à mener, dans le cadre de la mise en place du groupe de travail « Drennec », sur l'opportunité de la remise en service de la trappe.

Les indices d'abondance juvéniles saumons (24 et 25 Août)

Quelques précisions sur la méthode et un rappel des objectifs :

- Connaître l'abondance en juvéniles de saumon atlantique sur le bassin de l'Elorn (démarrage : 1998)
- 12 stations sur le bassin
- Méthode : pêche électrique. L'anode balaye une zone de 5 m2, à différents endroits, durant une période de 5 mn par station.
- Financement : Contrat de plan Etat-Région.
- Maître d'ouvrage : Fédération AAPPMA.

Avec un indice moyen de 125 juvéniles sur les 9 stations de l'Elorn et les 3 affluents (Stain, Dourcame et Quillivaron), c'est la deuxième plus forte densité enregistrée depuis 1998, après les résultats de 2O11 (131) et le meilleur résultat sur les 23 rivières inventoriées en Bretagne.

Le nombre de géniteurs présents sur les frayères à l'automne 2O14 se situait pourtant dans la moyenne, sans plus. Ces résultats exceptionnels tiennent particulièrement au fait qu'en 2O14 les saumons de plusieurs hivers de mer - beaucoup plus productifs que les castillons - représentaient près de 4O % du stock annuel.

Sur certaines stations plus de 2OO juvéniles ont pu être dénombrés, tout particulièrement sur les **parcours récemment entretenus**, comme par exemple en amont du Pôle des métiers. Autre confirmation, une bonne reproduction sur le Quillivaron, recolonisé pour la première fois depuis plusieurs décennies, suite à la construction d'une échelle à poissons par l'entreprise QUEGUINER. Par contre, le secteur situé en aval immédiat du lac qui présente pourtant un potentiel intéressant reste toujours désespérément vide ou presque.

Evolution des indices d'abondance 1998-2015

Année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Moyenne	9	21	15	25	32	40	40	35	77	70	59	72	96	131	105	66	80	125

(Nbre ind /5 mn)

4. LES OPERATIONS DE REPEUPLEMENT

Comme chaque année, depuis l'instauration du PDPG, les opérations de repeuplement sont réservées aux plans d'eau et aux cours d'eau classés en contexte perturbé.

Compte tenu de la création du programme Drennec/ Brennilis, c'est désormais la fédération des AAPPMA qui prend à sa charge l'empoissonnement du lac du Drennec en truites arc en ciel. La production de truites fario pour le lac restant à la charge de l'AAPPMA.

En ce qui concerne les plans d'eau, il a été déversé entre la fermeture 2014 et la fermeture 2015 :

➲ **Arc en Ciel :**

- Lac du Drennec = 8585
- Etangs de Plouédern = 90
- Etangs de Landivisiau = 60
- Etangs de Milin Kerroch (pour l'école de pêche) = 310

➲ **Truites fario :**

-Lac du Drennec = 5641

➲ **Saumon :**

- Smolts = 9580 + 3060 parrs

5. POLLUTIONS ET ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

Pollution au fuel : L'Elorn en aval de l'entreprise point P à Landerneau a été victime d'une pollution au fuel, début septembre, qui a défrayé la chronique car il a fallut déployer beaucoup de moyens pour trouver l'origine du rejet.
En fait, une vieille cuve d'hydrocarbures enfouie depuis plusieurs décennies n'a pas résisté à l'usure du temps. Résultat, des rejets qui ont perduré durant plusieurs semaines malgré le barrage flottant mis en place par les pompiers.

Chronique d'un désastre évité : le 23 novembre, le chauffeur d'une entreprise belge venu livrer plusieurs tonnes de chlorure ferrique à l'usine de traitement des eaux de Goasmoal, s'est retrouvé en mauvaise posture, bloqué dans le fossé. Pas du tout énervé le chauffeur a passé la nuit dans sa couchette et à la reprise du travail, le lendemain matin, les employés de la station de pompage découvre le camion fortement penché à moins de 2O mètres de l'Elorn. Cette situation aurait pu provoquer une pollution sans précédent, si le produit contenu dans la citerne s'était écoulé dans la rivière. L'Elorn aurait alors été aurait été anéantie sur plusieurs kilomètres.

Fort heureusement, les moyens mis en œuvre pour sortir le véhicule de sa dangereuse position ont permis de ramener la situation à la normale. Il ne fait aucun doute que nous avons frôlé la catastrophe. Cet évènement rappelle que des transports de produits dangereux longent régulièrement l'Elorn, tant par voie ferrée que par moyens routiers.

Cyanobactéries au Drennec : voici un an le lac du Drennec était victime d'une véritable explosion de cyanobactéries, un phénomène qui a atteint des sommets fin 2O14.

Fort heureusement, la situation s'est progressivement améliorée dès le mois d'avril et au final nous avons connu une situation quasi normale jusqu'à la fin de l'année 2015. L'autorisation de consommer le poisson a d'ailleurs était rétablie fin juillet. A noter que nous avons également observé l'apparition d'algues filamenteuses en juillet qui se sont assez rapidement résorbées.

L'origine exacte de ces cyanos n'a pas été identifiée très précisément et nous ne sommes évidemment pas à l'abri de nouvelles poussées qui sont très dépendantes des conditions climatiques. Suite à l'épisode de fin 2O14, le syndicat de bassin a mis en place un groupe de travail et sollicité des scientifiques spécialistes d'autant plus complexe que la variété de cyano la plus présente est assez peu connue, tant au plan régional que national.

Pollution du ruisseau de LOC EGUINER PLOUDIRY, anéanti pour la 3ème fois en 5 années suite à un « accident » sur une station de traitement de lisier et ceci sur 3,6kms.

Le propriétaire, dont l'élevage n'avait jamais posé problème jusqu'à présent, a signalé immédiatement la fuite de lisier et un constat a pu être réalisé dans les meilleurs délais. L'AAPPMA a trouvé un accord au titre des dédommagements et n'a donc pas porté plainte.

Une précision à ceux qui nous traitent « d'écolos intégristes » que généralement l'AAPPMA ne porte plainte que lorsque les faits de pollution relèvent de graves négligences et surtout lorsqu'ils se répètent.

Pour autant, nous n'avons pas à laisser massacrer la faune piscicole sans réagir et il est normal que réparation civile soit exigée et obtenue pour destruction du patrimoine naturel. A ce sujet une récente formule d'évaluation des dégâts validés par l'ONEMA et qui a été reçu par plusieurs tribunaux, fait fortement grimper le montant des dommages. Les pollueurs potentiels et les assureurs auraient tout intérêt à ne pas perdre de vue cette évolution qui donne enfin une valeur financière digne de ce nom au patrimoine piscicole, notamment sur les rivières à salmonidés.

Qu'il soit quand même permis de regretter que les pollutions liées à des stations de traitement des effluents d'élevage, pourtant censées améliorer la situation, sont assez régulièrement à l'origine de pollutions, le plus souvent lourdes de conséquences.

Ainsi donc, si la pollution agricole que l'on qualifiait jadis de diffuse est en baisse depuis quelques années, elle est souvent remplacée par des pollutions très ponctuelles qualifiées trop rapidement « d'accidentelles », un qualificatif auquel nous ajoutons souvent des guillemets. Cette forme de pollution a des effets pervers car elle peut passer à côté de l'écran radar.

En effet, une analyse d'eau dans un ruisseau avant une pollution indiquera une bonne qualité, une autre analyse, quelques jours après le passage de la pollution indiquera également une bonne qualité et on présentera en toute bonne foi une belle courbe sur le graphique et tout le monde sera satisfait … sauf qu'il n'y a plus rien de vivant dans le cours d'eau. En effet, entre les deux analyses une pollution a tué toute vie. Il faudra 5 ans pour retrouver une situation à peu près conforme, à la condition qu'une nouvelle pollution » accidentelle » ne vienne une nouvelle fois casser le cours d'eau.

ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

L'avenir du bocage

Le bassin de l'Elorn bénéficie d'un programme Breizh bocage sous maîtrise d'ouvrage du Syndicta de bassin. Ce sujet a été évoqué à maintes reprises pour nous réjouir des réalisations sur un certain nombre de communes de la vallée. Pour autant, le compte n'y est pas.

En effet, si l'on reconstruit des talus sur des communes où l'on a détruit des centaines de kms lors des opérations connexes au remembrement voici plusieurs décennies (commune de Plouédern par exmple), on continue à casser du talus sur des communes qui possédaient il y a encore peu de temps un merveilleux patrimoine bocager. Des études régionales récentes montrent que le bilan reste négatif et que l'arasement est plus important que la reconstruction.

Sur la vallée de l'Elorn le cas de la commune de Commana est flagrant et inquiétant car le problème se pose tout particulièrement en amont du lac du Drennec dont le bassin versant devrait être protégé, compte tenu des enjeux paysagers, de qualité d'eau et de biodiversité.

Hélas on dispose de peu d'outils pertinents pour éviter cette tendance qui est liée à l'évolution économique d'un modèle agricole dominant qui concentre la production et le résultat est sans appel : de moins en moins d'agriculteurs = de moins en moins de talus. Sur ce point, pour l'avenir, c'est la production de pomme de terre et l'évolution de la production laitière qui inquiètent.

L'artificialisation du bassin versant

L'AAPPMA répète depuis de nombreuses années, entre autre au sein de la CLE, la plus grave menace pour nos rivières et l'environnement c'est l'artificialisation du territoire. Bitumage et bétonnage sont les deux mamelles de notre société de consommation. Consommation de l'espace bien sûr ! Un chiffre : tous les 7 ans c'est l'équivalent de la surface d'un département français qui disparaît sous le bitume et le béton. La Bretagne se distinguant tout particulièrement au plan national.

Tout esprit normalement constitué devrait comprendre que l'on ne peut pas continuer sur cette lancée. Outre le fait que nous allons laisser un pays invivable car totalement artificialisé à nos enfants, les conséquences dommageables sont multiples : ruissellement, érosion accentuation du risque inondation, dégradation de la qualité des eaux, perte de biodiversité etc. Une pollution agricole, une pollution industrielle est réversible, des hectares de bitume sur les sols c'est irréversible.

Hélas, le processus se poursuit malgré les SCOT et autres outils de planification. Il devient donc urgent d'économiser l'espace et d'affirmer haut et fort qu'il est faux de dire, ou de laisser croire, que l'artificialisation du territoire est synonyme de bonne santé économique. En France, depuis plus d'une décennie on consomme plus d'espace qu'en Allemagne.

Petite lueur d'espoir, il semble que parfois les décideurs prennent en compte le message. Nous en voulons pour preuve le gel du projet de route à Lanrinou contre lequel nous nous opposions depuis de nombreuses années au sein d'un collectif associatif. C'est une sage décision et nous nous en félicitons. Nous avons toutefois la faiblesse de penser et pour tout dire une certaine satisfaction à considérer que les associations ont un peu contribué à cette décision.

Espérons qu'une véritable prise de conscience s'opère sur le sujet car il reste beaucoup de chemin à faire. En effet, il est pour le moins choquant de recenser des friches industrielles sur des dizaines d'hectares et de constater que dans le même temps, on continue d'étendre des zones industrielles comme dans le secteur de LANDIVISIAU/LAMPAUL par exemple, en grignotant chaque jour un peu plus l'espace et les terres agricoles.